



Complémentaire santé obligatoire,

pas de signature sans consultation des salariés !

Sections RENAULT
du syndicat SM-TE

Syndicat de la
Métallurgie
Travaillons
Ensemble

Nouvelle série N°5

9 juillet 2014

API : FR TCR LOG 052 1 avenue du Golf 78084 GUYANCOURT tél : 06.98.05.13.80 sm-te.guyancourt@renault.com
Consultez notre site : www.travaillonsensemble.org

s y n d i c a t l i b r e , i n d é p e n d a n t e t n o n c o n f é d é r é

D'un droit à la complémentaire santé pour tous introduit par l'ANI¹ du 11 janvier 2013 signé par les confédérations syndicales nationales CFDT, CFE-CGC et CFTC et entré dans la loi du 14 juin 2013, le système devient : une adhésion obligatoire à un prestataire choisi par l'Entreprise : C'est la mainmise des grandes sociétés d'assurance sur la santé.

C'est dans ce contexte que la Direction de Renault a engagé dans une relative discrétion, et avant les congés d'été, une négociation avec les quatre organisations syndicales centrales (CFE-CGC, CFDT, FO et CGT).

Il n'est pas acceptable que l'accord soit avalisé dans l'ombre par des délégués syndicaux désignés par les confédérations syndicales nationales sans que les salariés soient pleinement informés et CONSULTÉS !

C'est la raison pour laquelle, le syndicat SM-TE a écrit à Monsieur GHOSN pour lui demander que les négociations soient reportées en septembre et « qu'aucune signature n'intervienne sans que les syndicats négociateurs n'aient consulté l'ensemble des salariés ». Voir au verso la lettre à Carlos GHOSN.

¹ Accord National Interprofessionnel

Une privation de liberté

La tendance de fond de privatiser la « Sécu » se trouve exacerbée par le caractère obligatoire : il ne s'agit plus seulement de privatisation, mais de confiscation ... par l'adhésion obligatoire aux grands groupes d'assurance.

« Volontariat » : l'accord ferait état de l'adhésion possible des filiales France. Volontariat de qui ? De la Direction ? Quid des salariés ?

« La possibilité d'utilisation d'un réseau de santé » : (source : tract CFE-CGC du 27 juin) : de quoi s'agit-il ? L'assuré aura-t-il le choix de son médecin, ou l'obligation de se rendre chez les professionnels de santé imposés, aux tarifs et prescriptions fixés par l'Assureur ?

Un dispositif inégalitaire

Une cotisation à une assurance est basée sur une couverture face à un niveau de risque. Contrairement à la *Sécurité sociale*, la cotisation obligatoire n'est plus indexée sur le revenu, mais sur le niveau de risque. Le dispositif est donc par nature inégalitaire, pénalisant les bas salaires et favorisant les hauts revenus.

De la même manière, la défiscalisation des cotisations versées par les salariés favorise ceux qui paient des impôts, et plus encore ceux qui émargent dans les tranches élevées d'imposition !

L'adhésion devient Collective et Obligatoire :

A l'adhésion individuelle est substituée une adhésion collective. A la responsabilité individuelle de chacun (choisir – ou non – un organisme complémentaire) est substituée une obligation et une responsabilité collective. Mais où sont les responsabilités ?

Responsabilité de l'Assureur et de la Direction de Renault : Dans le cas présent, celui qui bénéficie du service n'est pas celui qui décide ; dès lors qu'il n'y plus le choix, quelle est la régulation, où est le contrôle ?

Quelles sont les sanctions et les possibilités de dénoncer les dérives dans le montant des cotisations, ou la qualité du service et des soins ? Quels en sont les indicateurs, et qui a le pouvoir de sanction ? Dans ce jeu à 4 parties (L'Entreprise, l'Assureur, le Salarié, le Système de soins), où sont les pouvoirs et contre-pouvoirs ?

Quel tarif pour quelle assurance ?

A en croire les tarifs évoqués, la Direction prendrait en charge une partie de l'assurance du salarié, et dans une moindre mesure, celle de sa famille ! Celle-ci restera à la charge du salarié, ce qui risque fort d'augmenter le coût global.

Nous aimerions voir quelques chiffres comparatifs.

Sur ce sujet, nous SM-TE, dénonçons le manque de communication de la Direction sur les négociations en cours !

Face aux enjeux, nous formulons 3 propositions :

Liberté : Donner aux salariés la possibilité DE NE PAS ADHERER, ou DE CHOISIR parmi plusieurs mutuelles présélectionnées, de sorte à ce que la concurrence « libre et non faussée » (selon les règles de la Communauté Européenne) puisse être exercée par eux.

Solidarité : Que l'Entreprise prenne en charge 100% de la cotisation du panier de base pour les salaires inférieurs à 2 fois le SMIC, et une part dégressive au-delà.

Pouvoir de Contrôle : Mettre en place une véritable instance de régulation paritaire avec pouvoir de sanction, dotée d'indicateurs de qualité des services, avec des représentants des salariés, élus dans une élection dédiée à ce rôle. (Et non pas des délégués nommés dans l'ombre par les confédérations nationales).

Avec le SM-TE, demandons une consultation des salariés en septembre

Noël DAURIAN devient, à partir de ce 9 juillet 2014, représentant du syndicat SM-TE pour l'établissement de GUYANCOURT

N'hésitez pas à prendre contact avec lui

Pour nous (re)joindre sans passer par le réseau de l'entreprise : contact-tcr@travaillonsensemble.org

Visitez notre site : www.travaillonsensemble.org



Section syndicale

RENAULT - GUYANCOURT

Syndicat de la Métallurgie - Travaillons Ensemble

API : FR TCR LOG 052 1 avenue du Golf 78084 GUYANCOURT tél : 06.98.05.13.80 sm-te.guyancourt@renault.com
Consultez notre site : www.travaillonsensemble.org

syndicat libre, indépendant et non confédéré

Monsieur Carlos GHOSN
Président de RENAULT SAS
RENAULT SIEGE
13/15 Quai Alphonse Le Gallo
92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Guyancourt, le 8 juillet 2014

LR/AR

Objet : Négociations sur la complémentaire santé obligatoire – Demande de consultation des salariés en septembre

Monsieur le Président,

Les salariés de Renault sont informés par tracts syndicaux de négociations en cours sur la mise en place d'une complémentaire santé dans le cadre de la loi du 14 juin 2013, en application de l'ANI du 11 janvier 2013. Un tract daté du 7 juillet 2014 fait état d'une 4^{ème} réunion qui aurait lieu ce jour et qui pourrait être la dernière.

Vous conviendrez avec nous qu'aucune signature ne devrait intervenir sans que les syndicats négociateurs n'aient consulté l'ensemble des salariés, à un moment. Or à ce jour, aucune initiative de consultation de ce type n'a eu lieu, ce qui nous semble particulièrement grave et anti-social. De plus, beaucoup de salariés sont déjà partis en congés ou s'apprêtent à le faire.

En effet, il est important, avant toute signature, que le projet d'accord soit présenté et expliqué aux salariés, et surtout, qu'ils soient consultés ; ce n'est pas seulement une question d'éthique et de démocratie syndicale, en effet la structure et le coût de la protection sociale de chaque membre de notre communauté de travail est un sujet qui ne saurait être tranché sans les principaux intéressés.

Nous vous demandons de rendre possible la consultation des salariés, ce qui implique une plus grande exigence de transparence de Renault envers les syndicats négociateurs, la mise en place d'un dispositif de consultation des salariés fiable et sincère (pas de vote ou de référendum électronique) ainsi qu'un report des négociations à la rentrée de septembre.

En vous remerciant par avance pour votre prise en compte et de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

Olivier DEBESSE
es qualité

Secrétaire de la section SM-TE de Renault-Guyancourt
et Secrétaire Général du syndicat SM-TE